

Trophée d'Agility par Équipe 2022

Modalités de participation

Pour les conditions de participation, se référer au règlement du Trophée d'Agility par Equipes.

1. Transmission des dossiers

Dans la semaine suivant le sélectif régional, le CTT transmettra le dossier complet des équipes remplissant les conditions de participation à :

Jean-Denis DEVINS
56 rue des Tilleuls
57100 MANOM

avec les feuilles de résultats des équipes sélectionnées qui acceptent ou refusent leur sélection signées par le Capitaine dans la case correspondante.

2. Transmission des paiements

Le CTT transmettra aussi un dossier des équipes remplissant les conditions de participation à :

MAIRIE DE COULAURES
LE BOURG
24420 COULAURES

avec :

- a) Un exemplaire de la feuille des résultats définitifs.
et

- b) Un chèque de 80 € à l'ordre de « **AMICALE CANINE DE COULAURES** »

Préciser au dos du chèque : ***trophée par équipe, le nom de l'équipe et la grande région de sélection***. Aucun remboursement ne sera effectué après réception des dossiers.

3. Quota

nombre équipes sélectionnables 2022					TOTAL
	A	B	C	D	
GRANDE REGION 1	4	3	10	1	18
GRANDE REGION 2	4	3	7	1	15
GRANDE REGION 3	3	2	7	1	13
GRANDE REGION 4	3	3	7	1	14
GRANDE REGION 5	3	2	8	1	14
GRANDE REGION 6	3	3	8	1	15
GRANDE REGION 7	4	3	8	1	16
Total	24	19	55	7	105
LAUREAT ANNEE PRECEDENTE	1	1	1	1	4